

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 21 août 2013***

**Compte-rendu du Conseil des Ministres**

Un Conseil des Ministres s’est tenu ce jour à la Présidence de la Polynésie française. Plusieurs dossiers ont fait l’objet d’une présentation lors du point presse donné par le porte-parole du gouvernement le Ministre Marcel TUIHANI :

**Maintien du prix des hydrocarbures**

Le Vice-Président a présenté un dossier important en Conseil des Ministres ce matin puisqu’il concernait le prix des hydrocarbures en Polynésie française. En effet, le coût à l’international a récemment augmenté (2 à 3% de plus), tout comme les devises. Il a néanmoins été décidé de maintenir le prix des hydrocarbures à son prix actuel sur le marché local.

**Comptes financiers du Musée de Tahiti et des îles non-validés**

Le Conseil des Ministres a examiné les comptes du Musée de Tahiti et des Îles – Te Fare Manaha,) pour l’exercice 2012. Il a été décidé de ne pas approuver ces comptes, ceux-ci affichant un déficit de l’ordre de 7 millions FCFP. Les comptes de cet établissement doivent dorénavant être examinés à l’Assemblée de Polynésie française.

**« Machine à trier les perles » : le gouvernement demande des explications à la société RITCO**

Le Ministre des Ressources Marines a présenté ce matin une communication concernant l’achat d’une machine de tri automatique de perle, achat résultant d’une décision du Conseil d’Administration de l’ancien établissement Maison de la Perle. Le montant de cet achat est de 40 millions FCFP. La fabrication de cette machine qui n’existe pour le moment nulle part dans le monde avait été confiée à un artisan américain et à une société, la société RITCO créée pour l’occasion. A ce jour 20 millions ont été engagés - 14 millions FCFP en Mai 2012 et 6 millions FCFP en Octobre de la même année, sans aucun résultat. A ce jour, le gouvernement n’a aucune garantie de pouvoir disposer de cette machine en état de fonctionnement comme cela avait été prévu. Le Conseil des Ministres a décidé de missionner l’IGA afin de réaliser un audit interne et des actions en contentieux ont également été prévues afin de rechercher les responsables de la société RITCO qui n’a pas fourni les prestations pour lesquelles elle a été payée. Le gouvernement entend obtenir des réparations pour le préjudice subi. Le Ministre Marcel TUIHANI a également rappelé à titre informatif que la décision de l’achat de cette machine à trier les perles avait été prise par le Ministre en charge des Ressources Marines à l’époque, Monsieur Temauri FOSTER.

**Une étude sur l’impact du changement climatique en Polynésie française**

Le Ministre des Ressources Marines a également présenté une communication portant sur l’étude de l’impact du changement climatique en Polynésie française, notamment concernant la problématique de la montée des eaux dans l’archipel des Tuamotu et celui des Gambier. Cette étude a été réalisée par le bureau des ressources géologiques et minières. Le Président, ainsi que le Ministre du Tourisme, le Ministre des Ressources Marines et le Ministre de l’Equipement envisagent d’ailleurs de se rendre aux Tuamotu dès demain matin afin de visiter les atolls de Makemo, Puka Puka et Napuka. Cette visite concerne deux projets distincts :

1. constater la montée des eaux dans cet archipel et à Puka Puka et Napuka en particulier qui sont des atolls particulièrement touchés
2. rencontrer les élus et la population afin de pouvoir échanger sur le projet d’aquaculture sur l’île de Makemo

**Le centre d’hébergement des étudiants est désormais rattaché à l’IJSPF**

Le Ministère du Logement a présenté en Conseil des Ministres un rapport rendant compte du transfert de la responsabilité du centre d’hébergement des étudiants en Polynésie française à l’IJSPF. Ce transfert intervient suite à la récente fermeture de la SAGEP qui en avait jusqu’alors la charge. Le Ministre a tenu à préciser que pour cette rentrée scolaire, les étudiants avaient déjà pris possession de leurs logements.

**Tarifs d’occupation temporaire du remblai de Vaitupa**

Un arrêté fixant les tarifs pour l’occupation temporaire des parcelles formant les remblais de Vaitupa (constitués d’une zone servant de parking et d’une autre utilisée pour l’organisation d’événement divers) a été adopté. La fourchette des loyers se situe à 800 000 FCFP pour une location d’un mois plein pour les événements comme la foire agricole et à 2 000 000 FCFP pour la même durée pour les événements de types commerciaux. Ce projet s’inscrit dans le cadre d’une gestion dynamique du domaine de la collectivité.

**Affectation de biens immobiliers à la commune de Rurutu**

Le Ministre Marcel TUIHANI a également présenté ce matin un rapport sur l’affectation d’une terre de la commune de Rurutu anciennement détenue par le Fonds d’entraide aux îles puis par le Fonds de développement des archipels. En effet, après la mise en liquidation du FDA le 21 Décembre 2012 dernier, l’intégralité de son patrimoine a été repris par le Pays qui a décidé d’affecter cette propriété en particulier à la commune de Rurutu qui souhaite procéder aux travaux de réaménagement des constructions édifiées (qui sont actuellement vacantes et à l’abandon) pour y installer la permanence de la police municipale et des pompiers volontaires ainsi que la cellule de crise en cas de catastrophes naturelles.

**Développement durable de la filière cocotier en Polynésie française**

La filière cocotier occupe une place importante en Polynésie française aussi bien d’un point de vue économique, social, culturel qu’environnemental. En 2013, les superficies en cocoteraie exploitées représentent 11 594.4 hectares. Ces dernières années, la production de coprah a augmenté de manière significative pour atteindre 12300 tonnes en 2012 (dont 77% en provenance des Tuamotu), soit le niveau de production de 1990. Le nombre de coprahculteurs a également dépassé le seuil des 10 000 (+64% depuis 2010). En 2012, l’Huilerie de Tahiti a produit environ 7 000 tonnes d’huile brute. Les exportations d’huile brute de coprah (711 millions F CFP) en et de monoï (229 millions de F CFP) ont représenté 940 millions F CFP pour 2012.

Aujourd’hui, il est indispensable de pérenniser et de moderniser la filière coprah et plus généralement l’ensemble de la filière cocotier polynésienne, afin de l’ancrer dans son environnement actuel tout en sécurisant au maximum le niveau de revenu des populations concernées, de lui donner un sens plus durable et de maîtriser le soutien financier public indispensable à son existence.

Pour cela, le Ministère de l’agriculture prévoit de mener concomitamment une régénération active de nos plantations vieillissantes ou détériorées, en particulier sur les atolls les plus impactés, et une diversification des modes de valorisation des produits et sous-produits de la filière cocotier à travers la mise en œuvre d’un plan d’action reposant notamment sur 3 volets :

* un volet agronomique : améliorer la productivité des cocoteraies
* un volet qualitatif : améliorer la qualité du coprah
* un volet qui concerne la diversification de la filière : soutenir le développement de nouvelles productions issues du cocotier et rechercher une meilleure valorisation de l’huile de coprah.

-o-o-o-o-o-